

Infoparlement

NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE SESSION D'HIVER 2015

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'hiver du Parlement. Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités.



Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session d'hiver du Parlement.

Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne seront traités. Trois points sont à souligner :

- **La libre circulation des personnes doit être préservée**

Depuis la votation du 9 février 2014, la Suisse se trouve plus que jamais en situation de blocage dans ses relations avec l'Union européenne (UE). Celle-ci l'a répété à de nombreuses reprises: la libre circulation des personnes est un principe fondamental qui est et restera non négociable.

Ainsi, aucun contingent, aucune préférence nationale ni aucune clause de sauvegarde ne pourront être négociés. Dans ce cadre, le Nomes souhaite qu'une loi d'application des articles constitutionnels contre l'immigration de masse qui protège de manière explicite le principe de la libre circulation des personnes avec les membres de l'Union européenne, y compris la Croatie, soit adoptée. De plus, le Nomes demande qu'une réserve concernant les relations entre la Suisse et l'Union européenne soit introduite dans l'article 121a Cst, au cas où ce dernier serait appliqué de manière stricte.

- **Les élections fédérales du 18 octobre**

Le nouveau paysage politique suisse rendra les discussions avec l'UE plus difficiles. En effet, il est désormais tout à fait possible que l'article 121a Cst accepté par le peuple le 9 février 2014 soit mis en œuvre de manière stricte et mène directement à la résiliation de la libre circulation des personnes et, par là même, de l'ensemble des accords bilatéraux.

En outre, le virement à droite du Parlement rend la perspective de signature d'un accord-cadre organisant la reprise et l'interprétation du droit européen de plus en plus hypothétique. De plus, selon les propos tenus par le Président de la Cour de justice de l'Union européenne Koen Lenaerts début novembre, la solution proposée par la Suisse aux questions institutionnelles est incompatible avec le système de décision de l'Union européenne.

- **Immigration**

La question de l'immigration est particulièrement actuelle et sera un thème central de cette session. Cependant, le Nomes met en garde contre les fausses perceptions et les amalgames et recommande de différencier deux types d'immigration: l'immigration de ressortissants des pays membres de l'UE et celle des réfugiés.

La première concerne l'émigration et l'immigration des habitants des pays membres de l'UE. La base de cette migration se fonde sur les accords conclus entre la Suisse et l'UE (libre circulation des personnes dans le cadre des Accords bilatéraux I) qui prévoient que chaque citoyen de l'UE est autorisé à s'établir en Suisse s'il trouve un emploi dans les trois mois suivant son arrivée. Cela comprend aussi les membres de sa famille.

En revanche, la question des réfugiés et de leur statut est réglée par la loi fédérale sur l'asile. Le Nomes estime que l'afflux actuel de réfugiés venus du Proche-Orient et d'Afrique est un défi qui concerne l'ensemble de l'Europe et que, de ce fait, la Suisse doit contribuer à trouver des solutions en collaboration avec ses voisins européens. Et ce non seulement en tant que membre de Schengen/Dublin, mais aussi en tant que pays situé au cœur de l'Europe et qui en partage les valeurs. Le Nomes s'oppose à toute décision qui viserait uniquement à rassurer les citoyens sans chercher de solution à long terme.

CALENDRIER

CN: traité au Conseil national; CE: traité au Conseil des Etats; **en gras**: objets importants du point de vue du Nomes.

02/12/2015, 08h15-11h45	CE	Objet du Conseil fédéral: « <u>Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation</u> » (15.047).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <u>Echange international automatique de renseignements en manière fiscale. Loi</u> » (15.046).
	CE	Motion Graber: « <u>Privilégier l'impôt libérateur sur les revenus des capitaux étrangers déposés en Suisse dans nos négociations fiscales avec l'étranger</u> » (10.3074).
	CN	Initiative parlementaire (Groupe BD): « <u>Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe</u> » (14.446).
	CN	Initiative parlementaire (Groupe PDC-PEV): « <u>Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe</u> » (14.447).
07/12/2015, 14h30-21h45	CN	Objet du Conseil fédéral: « <u>Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation</u> » (15.047).
	CN	Objet du Conseil fédéral: « <u>Echange international automatique de renseignements en manière fiscale. Loi</u> » (15.046).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <u>40 ans d'adhésion de la Suisse à la CEDH. Bilan et perspectives. Rapport du Conseil fédéral</u> » (15.055).
	CE	Motion Kuprecht: « <u>Mise en place immédiate de contrôles aux frontières systématiques</u> » (15.3841).

	CE	Interpellation Minder: « <u>Comment la Suisse réagit-elle face à la clé de répartition permanente des réfugiés prévue par l'UE? Cette clé est-elle compatible avec l'initiative "Contre l'immigration de masse"?</u> » (15.3915).
	CE	Motion Diener Lenz: « <u>Vague de réfugiés. Stratégie du Conseil fédéral</u> » (15.3865).
10/12/2015, 08h00-13h00	CN	Motion UDC: « <u>Mise en place immédiate de contrôles aux frontières systématiques</u> » (15.3842).
	CN	Motion Verts: « <u>Tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée. Apporter une aide massive et immédiate sur place et créer des ouvertures dans la forteresse Europe</u> » (15.3484).
	CN	Motion PVL: « <u>Vague de réfugiés. Stratégie du Conseil fédéral</u> » (15.3863).
	CN	Postulat du Groupe socialiste: « <u>Avantages économiques de la coopération Schengen</u> » (15.3896).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <u>Infrastructure de recherche European XFEL. Continuation de la participation</u> » (15.045).
14/12/2015, 14h30-open end	CN	Objet du Conseil fédéral: « <u>Convention européenne d'extradition. Approbation du troisième et quatrième protocole additionnel</u> » (15.038).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <u>Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation</u> » (15.047).
	CE	Objet du Conseil fédéral: « <u>Echange international automatique de renseignements en manière fiscale. Loi</u> » (15.046).
	CE	Objet du Conseil Fédéral : « <u>Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III</u> » (15.049).

15/12/2015, 08h15-13h00	CE	Motion Lustenberger: « <u>La Cour européenne des droits de l'homme doit mieux tenir compte des ordres juridiques nationaux</u> » (15.3335).
16/12/2015, 08h00-13h00	CE	Initiative cantonale (Bâle-Ville): « <u>Renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière</u> » (15.311).
18/12/2015, 08h00-11h00	CN	Initiative cantonale (VD): « <u>Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Rupture</u> » (12.300).

PRINCIPAUX OBJETS

CONSEIL NATIONAL



Jeudi 10 décembre 2015, 08h00-13h00

Postulat du Groupe socialiste: «Avantages économiques de la coopération Schengen» (15.3896).

Statut: non encore traité au conseil.

Texte: « Le Conseil fédéral est invité à indiquer, dans un rapport, les incidences économiques de l'association à Schengen, notamment sous l'aspect du tourisme et de la simplification des procédures administratives. »

Commentaire: si l'immigration a toujours représenté une chance pour l'Europe, la situation actuelle est porteuse de défis pour les pays européens. Ces derniers ne peuvent toutefois être résolus que de manière commune. C'est pourquoi le Nomes défend rigoureusement l'accord de Schengen qui permet cette collaboration internationale. En outre, celui-ci promeut la liberté de mouvement en Europe, en donnant une chance aux peuples européens de s'identifier avec un territoire large, le rendant ainsi commun à l'ensemble des Européens. Le Nomes estime que le postulat du Groupe socialiste est justifié et que les avantages économiques (tourisme, marché du travail, recherche, formation, etc.) doivent également être pris en compte dans un rapport du Conseil fédéral concernant les effets de l'accord Schengen sur la Suisse. Le Nomes soutient le postulat.

Motion PVL: «Vague de réfugiés. Stratégie du Conseil fédéral» (15.3863).

Statut : non encore traité au conseil.

Texte: «L'Europe doit faire face à une vague sans précédent de réfugiés. Une grande partie d'entre eux cherchent en ce moment à se rendre en l'Allemagne et la Suisse n'est pas une destination prioritaire. Malgré le chiffre élevé de réfugiés en Europe, le nombre de requérants en Suisse est resté stable. La révision de la loi sur l'asile et l'accélération concomitante des procédures constituent des mesures à la fois cruciales à long terme et respectueuses de la tradition humanitaire de la Suisse. Vu la situation actuelle, il se pourrait toutefois que le nombre de réfugiés augmente rapidement en Suisse aussi. Il est donc essentiel que notre pays se prépare à cet

événement et que la population en soit informée. C'est pourquoi le groupe vert/libéral charge le Conseil fédéral de prendre les mesures suivantes...» [Lire la suite](#)

Commentaire: le Nomes estime que la Suisse a le devoir de participer davantage à la résolution de la crise des réfugiés en coopérant de manière plus étroite avec l'UE. Un comportement isolationniste envers les pays voisins n'est pas acceptable et ne reflète pas les valeurs suisses. Le Nomes soutient la motion.

Motion Verts : « Tragédie qui frappe les réfugiés en Méditerranée. Apporter une aide massive et immédiate sur place et créer des ouvertures dans la forteresse Europe » (15.3484).

Statut: non encore traité au conseil.

Texte : « La Suisse peut contribuer largement, tant à elle seule qu'en coopération avec les Etats Dublin, à remédier à cette catastrophe. Nous chargeons par conséquent le Conseil fédéral... » [Lire la suite](#)

Commentaire: le Nomes estime que la catastrophe humanitaire qui se déroule actuellement en Méditerranée avec l'afflux massif de réfugiés concerne toute l'Europe et non seulement les pays avec accès direct à la Méditerranée ou ayant des frontières avec des pays tiers. La Suisse doit donc continuer sa coopération avec les Etats Dublin en participant activement à l'accueil des réfugiés. Bien que la Suisse n'ait pas de pouvoir d'influence sur la politique extérieure de l'UE de par son statut d'Etat tiers au sein de celle-ci, elle se doit, en tant que membre de Schengen-Dublin, de participer à l'effort européen pour trouver des solutions à la crise migratoire actuelle non seulement en Europe, mais également sur les territoires d'origine des migrants. Le Nomes soutient cette motion.

Motion UDC: «Mise en place immédiate de contrôles aux frontières systématiques » (15.3842).

Statut: non encore traité au conseil.

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de garantir la sécurité des frontières suisses en procédant à des contrôles systématiques afin d'empêcher les passages illégaux. L'armée peut, sous la forme d'un service d'appui compétent, aider le Corps des gardes-frontière à garantir la sécurité des frontières.»

Commentaire: après les attentats de Paris le 13 novembre 2015, la volonté de hausser le contrôle aux frontières a augmenté dans beaucoup de pays européens. Il est toutefois important que l'ensemble des pays qui font partie de l'espace Schengen restent fidèles à ce principe et aux valeurs qui lui sont associées. En outre, la Suisse pourrait certes théoriquement effectuer des contrôles systématiques aux frontières, mais elle n'en a pas les ressources. Dans ce cadre, la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga a fermement rappelé qu'il est impossible de contrôler « les 750'000 personnes qui entrent chaque jour dans notre pays (...) et ça ne l'était pas déjà avant Schengen.» Enfin, le Nomes défend activement la libre circulation des personnes et estime que cette motion la met en danger directement. Le Nomes rejette donc vigoureusement cette motion.

CONSEIL DES ETATS



Lundi 7 décembre 2015, 14h30-21h45

Motion Diener Lenz: «Vague de réfugiés. Stratégie du Conseil fédéral» (15.3865).

Statut: non encore traité au conseil.

Voir le texte déposé [ici](#).

Commentaire: le Nomes estime que la Suisse a le devoir de participer davantage à la résolution de la crise de réfugiés en coopérant de manière plus étroite avec l'UE. Un comportement isolationniste envers les pays voisins n'est pas acceptable et ne reflète pas les valeurs suisses. Le Nomes soutient la motion.

Motion Kuprecht: «Mise en place immédiate de contrôles aux frontières systématiques» (15.3841).

Statut : non encore traité au Conseil.

Texte: «Le Conseil fédéral est chargé de garantir la sécurité des frontières suisses en procédant à des contrôles systématiques afin d'empêcher les passages illégaux. L'armée peut, sous la forme d'un service d'appui compétent, aider le Corps des gardes-frontière à garantir la sécurité des frontières.»

Commentaire: après les attentats de Paris le 13 novembre 2015, la volonté de hausser le contrôle aux frontières a augmenté dans beaucoup de pays européens. Il est toutefois important que l'ensemble des pays qui font partie de l'espace Schengen restent fidèles à ce principe et aux valeurs qui lui sont associées. En outre, la Suisse pourrait certes théoriquement effectuer des contrôles systématiques aux frontières, mais elle n'en a pas les ressources. Dans ce cadre, la présidente de la Confédération Simonetta Sommaruga a fermement rappelé qu'il est impossible de contrôler « les 750'000 personnes qui entrent chaque jour dans notre pays (...) et ça ne l'était pas déjà avant Schengen.» Enfin, le Nomes défend activement la libre circulation des personnes et estime que cette motion la met en danger directement. Le Nomes rejette donc vigoureusement cette motion.

AUTRES OBJETS

CONSEIL NATIONAL

Initiative parlementaire (Groupe BD): «Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe» (14.446).

Et

Initiative parlementaire (Groupe PDC-PEV): «Clarifier et pérenniser nos liens avec l'Europe» (14.447).

Statut : non encore traité au conseil

Texte: «Nous fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution sera modifiée de telle sorte que la Suisse pourra poursuivre sa collaboration conformément aux accords avec l'Union européenne et continuer d'entretenir des relations étroites avec celle-ci.

Les arrêtés qui modifieront ou étendront cette collaboration de manière importante seront sujets au référendum.»

Les initiatives parlementaires (Groupe BD et Groupe PDC-PEV) ont été rejetées par la Commission de politique extérieure.



Lundi 7 décembre 2015, 14h30-21h45

Objet du Conseil fédéral: «Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation» (15.047).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et à sa mise en œuvre (modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale) [ici](#).

Objet du Conseil fédéral: «Echange international automatique de renseignements en manière fiscale. Loi» (15.046).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et à sa mise en œuvre (loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale) [ici](#).



Lundi 7 décembre 2015, 14h30-21h45

Objet du Conseil fédéral: «Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation» (15.047).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et à sa mise en œuvre (modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale) [ici](#).

Objet du Conseil fédéral: «Echange international automatique de renseignements en manière fiscale. Loi» (15.046).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et à sa mise en œuvre (loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale) [ici](#).



Lundi 14 décembre 2015, 14h30-ouvert end

Objet du Conseil fédéral: «Convention européenne d'extradition. Approbation du troisième et quatrième protocole additionnel» (15.038).

Statut : non encore traité au conseil.

Troisième protocole.

Quatrième protocole.



Vendredi 18 décembre 2015, 08h00-11h00

Initiative cantonale (VD): «Accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire. Rupture» (12.300).

Statut: traité par les deux conseils

Texte: «Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à demander au Conseil fédéral que les négociations avec l'Union européenne au sujet d'un accord de libre-échange dans le secteur agroalimentaire soient interrompues immédiatement.»

CONSEIL DES ETATS



Mercredi 2 décembre 2015, 08h15-11h45

Objet du Conseil fédéral: «Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation» (15.047).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et à sa mise en œuvre (modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale) [ici](#).

Objet du Conseil fédéral: «Echange international automatique de renseignements en manière fiscale. Loi» (15.046).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et à sa mise en œuvre (loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale) [ici](#).

Motion Graber: « Privilégier l'impôt libératoire sur les revenus des capitaux étrangers déposés en Suisse dans nos négociations fiscales avec l'étranger » (10.3074).

Statut: motion au 2e conseil.

Texte : « Le contexte actuel des relations internationales indique que la Suisse sera contrainte d'entamer de nouvelles négociations fiscales internationales, notamment avec les pays de l'UE et les Etats-Unis. Dans ce cadre, le Conseil fédéral est chargé de privilégier clairement l'introduction aussi étendue que possible d'un impôt libératoire sur les revenus des capitaux extérieurs déposés en Suisse avec rétrocession de tout ou partie du produit de cet impôt aux Etats de domicile des titulaires de ces capitaux. »



Lundi 7 décembre 2015, 14h30-21h45

Objet du Conseil fédéral: « 40 ans d'adhésion de la Suisse à la CEDH. Bilan et perspectives. Rapport du Conseil fédéral » (15.055).

Statut : non encore traité au conseil.

Voir le Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat Stöckli 13.4187 du 12 décembre 2013 [ici](#).

Interpellation Minder: «Comment la Suisse réagit-elle face à la clé de répartition permanente des réfugiés prévue par l'UE? Cette clé est-elle compatible avec l'initiative "Contre l'immigration de masse"?» (15.3915).

Statut: non encore traité au conseil.

Texte: «Il y a quelques jours, la Commission de l'UE a fait savoir que les Etats associés aux accords de Dublin - la Suisse, l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein - devraient accepter sans exception le droit de Dublin, évolution comprise. Il s'agit en l'occurrence de la clé de répartition permanente des requérants d'asile dans l'UE qui vient d'être proposée. Si un pays associé devait refuser les nouvelles dispositions, la Convention elle-même serait dénoncée (...).» [Lire en entier](#)



Jeudi 10 décembre 2015, 08h00-13h00

Objet du Conseil fédéral: «Infrastructure de recherche European XFEL. Continuation de la participation» (15.045).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 27 mai 2015 relatif à la continuation de la participation de la Suisse à l'infrastructure de recherche European XFEL [ici](#).



Lundi 14 décembre 2015, 14h30-open end

Objet du Conseil fédéral: «Assistance administrative fiscale. Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE. Approbation» (15.047).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de la Convention du Conseil de l'Europe et de l'OCDE concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et à sa mise en œuvre (modification de la loi sur l'assistance administrative fiscale) [ici](#).

Objet du Conseil fédéral: «Echange international automatique de renseignements en manière fiscale. Loi» (15.046).

Statut: traité par le Conseil national.

Voir le message du 5 juin 2015 relatif à l'approbation de l'accord multilatéral entre autorités compétentes concernant l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers et à sa mise en œuvre (loi fédérale sur l'échange international automatique de renseignements en matière fiscale) [ici](#).

Objet du Conseil Fédéral : «Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III» (15.049).

Statut: non encore traité au conseil.

Voir le message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III [ici](#).



Mardi 15 décembre 2015, 08h15-13h00

Motion Lustenberger: «La Cour européenne des droits de l'homme doit mieux tenir compte des ordres juridiques nationaux» (15.3335).

Statut: motion au 2e conseil.

Texte déposé: «Le Conseil fédéral est chargé d'intensifier ses efforts auprès des instances compétentes, en particulier auprès du Conseil de l'Europe, pour que la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg respecte et applique réellement le principe de subsidiarité et tienne compte des ordres juridiques nationaux dans sa jurisprudence.»



Mercredi 16 décembre 2015, 08h00-13h00

Initiative cantonale (Bâle-Ville): « Renforcer les effectifs du Corps des gardes-frontière » (15.311).

Statut: non encore traité au conseil.

Texte déposé: «Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Ville soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont priées de faire en sorte que le Corps des gardes-frontière dispose partout d'effectifs suffisants pour être en mesure d'accomplir au mieux ses missions, compte tenu de la situation réelle et des besoins de la population en matière de sécurité.»

Contact et informations



François Cherix
Co-président du Nomes
francois.cherix@europa.ch



Martin Naef
Co-président du Nomes
martin.naef@europa.ch



Lukas Schürch
Generalsekretär der Nebs
Tél. 031 302 35 36
lukas.schuerch@europa.ch



Caroline Iberg
Secrétaire générale
adjointe du Nomes
Tél. 031 302 35 36
caroline.iberg@europa.ch

Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tél. 031 302 35 36

www.europa.ch

